



Syndicat CFE-CGC Métallurgie Lorraine

Tarifs des cotisations trimestrielles 2019

METALLURGIE		prélèvement trimestriel	SERVICES DE L'AUTOMOBILE
CADRE I et C niveau III (A, B, C)		45,00 €	CADRE niveau I à V
CADRE I et C niveau I et II			
MAÎTRISE 4 bis (335 - 395)			MAÎTRISE échelon 23 à 25
MAÎTRISE article 36 (270 - 305)		33,00 €	MAÎTRISE échelon 17 à 22
Technicien AM (155 - 255)			
CADRE I et C MAÎTRISE 4 bis	Retraité ou chômeur	28,00 €	CADRE niveau I à V (retraité ou chômeur) MAÎTRISE échelon 23 à 25 (retraité ou chômeur)
AUTRE	Retraité ou chômeur	24,00 €	Autre : retraité ou chômeur
Apprentis		15,00 €	Apprentis

Le paiement de la cotisation d'effectue par trimestre et par prélèvement automatique (joindre un RIB)

Vous pouvez déduire de vos impôts 66% des sommes versées (crédit d'impôt)

Un reçu fiscal vous est délivré automatiquement en fin de chaque année

Syndicat CFE-CGC METALLURGIE LORRAINE

cfecgcmetalorraine@gmail.com

www.cfecgcmetalor.fr